



Porter plainte contre son ex-avocat, est-ce dangereux ?

Par **Alberto42**, le **20/03/2013 à 16:42**

Bonjour, J'ai changé d'avocat. Mon avocat avait demandé des honoraires d'avance, j'ai demandé à être remboursé de ces sommes correspondant à ce que l'avocat suivant a fait. Devant son refus, j'ai porté plainte à l'ordre des avocats. Lors de l'audience, mon ancien avocat m'a menacé de porter plainte contre moi pour avoir entaché sa réputation. Non seulement je ne serai jamais remboursé des sommes versées pour rien, mais je risque de me trouver embringué dans des procédures à n'en plus finir. Donc il ne faut pas porter plainte. De toute façon cela ne sert à rien. Est-ce que cela peut même se révéler dangereux ? La procédure (non publique) devant le bâtonnier, peut-elle aboutir à une plainte de la part de mon avocat pour me punir d'avoir osé me défendre ? Merci.

Par **FRANCK34**, le **20/03/2013 à 17:45**

Bonjour, demander un trop perçu d'avocat est pratiquement impossible pour tout savoir, allez en bas de page de : <http://www.fbis.net/recoursjuridiques.htm>